

Article 3 : La justice sociale

**CEC 1939-1942**

### **3. La solidarité humaine**

#### 1. De l'origine d'un terme

La *solidarité* est un concept intéressant parce qu'elle ne vient pas de la réflexion chrétienne mais de la *pensée laïque*, et, nommément, de la gauche socialiste : l'expression apparaît, au tout début, pour désigner les associations d'entraide entre républicains (*Solidarité républicaine*, 1848) et les sociétés de secours mutuel socialistes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (courant *solidariste* inspiré de Proudhon). Elle a ensuite été assumée par l'enseignement social de l'Église, dont elle est devenue *l'un des principes fondamentaux*<sup>1</sup>, puis par la théologie, puisqu'elle sert maintenant à qualifier l'action du Christ en sotériologie ! Voilà un bel exemple d'évolution du dogme et d'assomption des réalités terrestres ! Le concept de solidarité traduit concrètement le fait que la charité a une dimension sociale : cette vertu est donc une sorte de *charité sociale*.

#### 2. Un principe lié au bien commun

Nous venons de voir le bien commun : ce principe de solidarité le complète. Le bien commun doit en effet être activement recherché : ce n'est pas un idéal posé une fois pour toutes ! Il comprend un aspect dynamique. Nous avons établi qu'il est une réalité humaine, donc œuvre d'intelligence et de volonté : il faut s'engager pour lui. Le principe de solidarité traduit ce dynamisme intérieur au bien commun. En réalité, l'expression traduit le fait que le bien commun est l'affaire de tous et doit être poursuivi : tous doivent s'en préoccuper. Par *principe de solidarité*, on entend donc affirmer que le principe régulateur de la vie sociale n'est pas la lutte entre les individus ou entre les groupes ou les classes, mais un rapport naturel d'amour et d'aide réciproque. Le bien commun est notre commune responsabilité : nous avons une responsabilité les uns envers les autres.

Avant d'être un principe, la solidarité est un sentiment : sens de la cohésion, sens de la communauté, conscience d'être en communion les uns avec les autres, conscience d'un *nous*<sup>2</sup>. S'il est fort, l'adaptation à la vie sociale s'effectuera aisément. Il devient ensuite un principe, mais l'essentiel est bien ce sentiment : comme toute réalité naturelle, il a une part intérieure et extérieure.

Ce sentiment sera d'autant plus fort que l'homme est impliqué dans la communauté : il est très fort, normalement, dans les petits groupes, moins pour les grands ensembles. C'est lui qui donne leur force et leur cohésion à ces petits groupements. En effet, en eux, la solidarité est plus forte à cause d'un fort sentiment d'appartenance : on recherche la même finalité, on affronte ensemble les mêmes épreuves ; la dimension psychologique et affective se fait davantage sentir : *c'est elle qui donne sa dimension intérieure, sa force d'action et sa consistance au groupe*<sup>3</sup>. Dans les grands groupes, la vie est plus anonyme et la cohésion, moins forte : l'élément psychologique est moins actif. Il s'agit alors de former à la conscience de groupe pour inculquer une solidarité.

Le risque des petits groupes est qu'ils risquent de devenir exclusifs : or, un groupe est toujours inséré dans un ensemble plus vaste et doit rester ouvert, sans quoi, il risque l'asphyxie ou de se dénaturer (asphyxie des membres), comme c'est le cas dans les sectes. Cette tendance très

---

<sup>1</sup> Voir le bref historique de la notion, en doctrine sociale simplement, dans CA 10 et le débat afférent entre la place de la charité et celle de la justice sociale dans la question.

<sup>2</sup> Cf. SPIAZZI, R., *Etica sociale*, op. cit., p. 84.

<sup>3</sup> SPIAZZI, R., *Etica sociale*, op. cit., p. 85.

actuelle dans une société de plus en plus mondialisée et qui perd ses repères anciens est appelé le communautarisme : une telle attitude, à l'extrême, consiste à vivre en cercle fermé sans se préoccuper du reste de la société.

Ce principe exclut tant l'individualisme, qui est à la base du principe libéral que le collectivisme.

### 3. La synthèse catholique

La synthèse catholique s'exprime dans le principe de solidarité. Il ne s'agit pas d'un compromis entre libéralisme et collectivisme, mais d'une affirmation neuve et spécifique sur le rapport entre individu et société. Il est né de la réflexion sociale de l'Église à la lumière de l'Évangile et correspond à la plus authentique expérience de vie en commun.

La solidarité n'est pas la charité : elle n'est qu'une vertu morale acquise par la répétition d'actes bons, alors que la charité est une vertu théologique. Mais elle entretient avec elle beaucoup de ressemblances : elle fait partie des vertus sociales qui se pratiquent dans la vie en société. Le pape Jean Paul II la définit ainsi :

La solidarité n'est pas un sentiment de vague compassion ou d'attendrissement superficiel pour les maux subis par tant de personnes proches ou lointaines. Au contraire, c'est la détermination ferme et persévérante de travailler pour le bien commun, c'est-à-dire pour le bien de tous et de chacun parce que tous, nous sommes vraiment responsables de tous<sup>4</sup>.

Jean Paul II affirme donc qu'elle est très liée au bien commun ; il ajoute qu'elle est *la reconnaissance d'une interdépendance* et d'un engagement commun pour le bien de chacun<sup>5</sup>. C'est un *principe dynamique d'action pour la construction de la société humaine, qui représente une force dans la vie sociale, un facteur de progression pour la mise en œuvre de la justice et l'édification de la paix selon le principe de tous avec tous, tous pour tous*<sup>6</sup>. Il déclare ailleurs que, *dans le domaine moral, la solidarité ne se sépare pas de la charité : il serait même excessif de les placer dans des ordres différents*<sup>7</sup>. C'est-à-dire que, pour les chrétiens, elle est une vertu infuse de la vertu de justice. Mais elle a aussi une part naturelle.

### 4. Principe d'ordre naturel

La solidarité organique du corps social découle directement de la socialité de l'homme<sup>8</sup>

Ce principe, au sens fort du terme, de la solidarité est déjà le fruit d'une observation de la vie en société.

D'une part, nous sommes nécessaires les uns aux autres - différents métiers sont indispensables au bien d'une société - et par là même, nous sommes membres d'un même corps (*par leur participation à l'espèce, plusieurs hommes n'en font qu'un*<sup>9</sup>)

D'autre part, la tendance à l'amour est plus naturelle en l'homme que tous les égoïsmes. Le mouvement le plus instinctif et naturel des hommes est l'aide mutuelle, la volonté de s'aider, de collaborer. Comme aucun être ne tend à sa propre destruction, il en est de même de la société : elle a une tendance à croître dans l'amour, selon le principe d'ordre naturel rappelé par Jésus : *Tout royaume divisé contre lui-même court à la ruine ; et nulle ville, nulle maison, divisée contre elle-même, ne saurait se maintenir*<sup>10</sup>.

---

<sup>4</sup> SRS 38.

<sup>5</sup> Id.

<sup>6</sup> JEAN PAUL II, *Discours à Gdansk*, 11 mai 1987.

<sup>7</sup> JEAN PAUL II, *Discours aux participants de la XIV<sup>e</sup> assemblée générale de Caritas internationalis*, 28 mai 1991.

<sup>8</sup> Cf. LA PIRA, G., *op. cit.*, 9-11.

<sup>9</sup> PORPHYRE, *Isagogè*, trad. Boèce (PL 64, 3) cité dans I<sup>a</sup> II<sup>e</sup>, Q. 81, a. 1.

<sup>10</sup> Mt 12, 25.

Il est vrai que cette tendance s'accompagne chez l'homme de l'égoïsme dû au péché, qui engendre les conflits intérieurs chez les individus et blesse l'unité de la société. C'est un fait dont on ne doit pas faire abstraction, mais il ne justifie pas que l'on adopte la lutte comme principe de base dans la philosophie et l'éthique pour présider à l'élaboration de la société.

Il existe une mystérieuse connivence dans le bien, comme dans le mal : *une âme qui s'élève élève le monde.*

Deux corollaires dérivent de ce principe de solidarité

- Nous avons déjà abordé le premier : le corps social offre à la personne les éléments nécessaires à son développement progressif. Plus encore, cet organisme n'a qu'un seul but: l'épanouissement intégral de chacune des personnes membres de ce corps social.

- Le second découle du premier : la société se développe sous l'effet du développement de chacun de ses membres. En revanche, elle s'appauvrit quand un appauvrissement intérieur ou une croissance désordonnée et anti-sociale se produisent dans le développement de ses membres. Voilà le grand principe de la solidarité selon lequel les hommes sont tous participants de leurs richesses comme de leurs privations. Le corps social constitue nécessairement une « communion » entre ses membres : celle-ci est accrue ou appauvrie selon l'apport ou la soustraction que lui font ses membres.

## 5. Principe d'ordre surnaturel

La vocation chrétienne consiste intrinsèquement dans la participation à l'Église, c'est-à-dire dans l'insertion dans le corps mystique du Christ par le baptême. L'Eucharistie, sacrement de l'unité, est le sacrement central : sa signification, sa grâce sacramentelle (la *res tantum*) est l'unité du corps mystique. Le Paradis a la structure d'une cité, la Jérusalem céleste, dans laquelle ne demeure que le lien de la charité, qui unit chacun à Dieu et à tous.

Les textes du Magistère présentent ce principe de solidarité dans ses deux dimensions naturelle et surnaturelle en l'étendant aux problèmes de l'entreprise, du travail, de la famille, tant au point de vue national qu'international.

Jean Paul II ainsi en parle comme d'une vertu à la fois acquise et infuse :

La solidarité est sans aucun doute une vertu chrétienne. (...) A la lumière de la foi, la solidarité tend à se dépasser elle-même, à prendre les dimensions spécifiquement chrétiennes de la gratuité totale, du pardon et de la réconciliation. Alors le prochain n'est pas seulement un être humain avec ses droits et son égalité fondamentale à l'égard de tous, mais il devient l'image vivante de Dieu le Père (...) Au-delà des liens humains et naturels déjà si forts et si étroits, se profile à la lumière de la foi un nouveau modèle d'unité du genre humain dont doit s'inspirer en dernier ressort la solidarité. (...) C'est la " communion"<sup>11</sup>.

Le principe de solidarité requiert concrètement que toutes les activités convergent vers le bien commun et le bien de tous, c'est-à-dire la coordination, l'organicité et la collaboration dans la vie sociale.

En résumé<sup>12</sup> :

- il existe une solidarité naturelle due à l'appartenance commune à la même espèce et renforcée, pour l'homme, par le fait qu'il en prend conscience ;
- le Christ a rétabli dans toute sa vérité cette solidarité ;
- la charité surnaturelle, ainsi promue, reflue sur les liens sociaux en une solidarité surnaturelle

---

<sup>11</sup> SRS 40.

<sup>12</sup> SPIAZZI, R., *Etica sociale, op. cit.*, p. 67.

